

# Conseils de prévention des incendies pour la saison estivale

## APPAREILS FONCTIONNANT AU PROPANE

L'utilisation d'un appareil fonctionnant au propane requiert au préalable de lire et s'assurer de respecter les recommandations du fabricant. Consultez les procédures sécuritaires d'utilisation et d'entretien préventif dans le manuel d'instructions ou le site internet de la Régie du Bâtiment du Québec. Prenez connaissance des consignes suivantes :

- Fixez l'installation complète (appareil et bouteille) sur une base solide loin de toute source de chaleur excessive.
- Lors du branchement de la bouteille, vous observerez que le robinet a un filetage vers la gauche. Il ne peut être fixé que sur des appareils approuvés pour une utilisation au propane.
- Après avoir branché la bouteille, vérifiez la présence éventuelle de fuites avec de l'eau savonneuse ou un avertisseur de fuites. N'utilisez **JAMAIS** une allumette ou une autre source de flamme nue.
- Ouvrez à fond le robinet de la bouteille pour une utilisation adéquate.
- Utilisez toujours un détendeur.
- Ne laissez pas la bouteille de propane devenir trop chaude afin d'éviter de faire augmenter la pression.

**Quoi faire si la bouteille prend feu?** Si le feu prend à la sortie du robinet de la bouteille, éloignez-vous rapidement et appelez le 9-1-1. Ne tentez pas d'éteindre le feu.

Source : <http://www.rbq.gouv.qc.ca/gaz/nouveautes-gaz.html>

## PAILLIS DE CÈDRE

Le Service de sécurité incendie de Saint-Eustache désire sensibiliser la population devant l'augmentation importante de début d'incendie de paillis de cèdre sur le territoire. Avec le temps chaud des dernières semaines, plusieurs **feux de paillis** ont été enregistrés, ce qui constitue une menace pour la sécurité et la qualité de vie des citoyens.

## Articles de fumeurs – paillis et terre noire

Le paillis et la terre noire peuvent s'enflammer et causer des incendies majeurs s'ils ne sont pas utilisés adéquatement. Il faut éviter d'y déposer des articles de fumeur tels les cigarettes, cigares, allumettes ou autres objets produisant des étincelles ou une flamme. Lorsque le temps est chaud et que la pluie se fait rare, le paillis devient très sec, et il peut facilement s'enflammer à l'approche d'une source de chaleur. Bon nombre de ces feux sont reliés à un facteur humain de négligence. Afin d'éviter de telles situations à votre domicile, assurez-vous de bien arroser la zone garnie de ces matières organiques. Voir à éviter des aménagements paysagers avec ce matériau près de l'entrée principale des bâtiments publics. N'éteignez **JAMAIS** une cigarette dans le sol ou dans les bacs à fleurs. Le terreau contient de la mousse de tourbe et d'autres engrais qui peuvent facilement s'enflammer. Au Québec, on rapporte de nombreux incendies causés par des bacs à fleurs ayant pris feu.

## RISQUES ÉLECTRIQUES LIÉS AUX PISCINES

Toute installation électrique alimentant une piscine doit être faite par un maître-électricien. Par conséquent, le branchement électrique lié à ces appareils doit être sur du filage électrique approprié et permanent. Au début et pendant la saison estivale, votre vigilance est de mise afin d'inspecter visuellement l'installation de vos appareils électriques. Les installations extérieures sont soumises aux intempéries et peuvent être la proie de certains rongeurs. Aussi, la présence d'usure prématurée, de décoloration et d'assèchement de la gaine extérieure d'un fil électrique ne sont que quelques indices sur un risque potentiel d'incendie. Une attention particulière est à prévoir aux cordons souples électriques (rallonge électrique) utilisés à l'extérieur.

- Évitez d'utiliser un adaptateur à prises multiples sur le même circuit.
- N'enlevez pas la mise à la terre d'une fiche d'alimentation.
- N'utilisez pas de clous ou d'objets métalliques pour suspendre les rallonges et n'y faites pas de nœuds.
- Ne dissimulez pas de rallonges sous les tapis.
- N'utilisez pas les rallonges de façon permanente.
- Remplacez les rallonges endommagées.
- Pour toutes réparations ou installations, faites appel à un électricien qualifié;
- Respectez l'ampérage des circuits électriques.

Pour plus de renseignements, consultez le site internet d'Hydro-Québec.

Source : [http://www.hydroquebec.com/securite/conseils\\_quotidien.html](http://www.hydroquebec.com/securite/conseils_quotidien.html)